

CERTIFICAT DE GARANTIE



Onduleur d'alimentation réseau

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Powador 1501xi | <input type="checkbox"/> Powador 4000xi |
| <input type="checkbox"/> Powador 2500xi | <input type="checkbox"/> Powador 4500xi |
| <input type="checkbox"/> Powador 3500xi | <input type="checkbox"/> Powador 4501xi |
| <input type="checkbox"/> Powador 3501xi | <input type="checkbox"/> Powador 5000xi |

Appareil n° _____

L'appareil portant le numéro ci-dessus jouit de la garantie suivante :

- 11 ans
- 07 ans (standard)

date et signature à la livraison

L'installateur est tenu fournir les informations suivantes

Type du module PV mis en œuvre
Nombre de modules par câble
Nombre de câbles sur l'onduleur
Date de la mise en service

date et signature de l'installateur

Voir au verso les dispositions de la garantie

Garantie

La société KACO GERÄTETECHNIK GmbH offre une garantie de 7 ans à dater du jour de l'installation sur ses onduleurs d'alimentation réseau Powador, mais tout au plus de 90 mois à partir de la livraison par la société KACO GERÄTETECHNIK GmbH, qui peut être étendue à 11 ans en option à dater de l'installation.

Pendant cette période, KACO GERÄTETECHNIK GmbH garantit le bon fonctionnement de ses appareils ainsi que la remise en état gratuite dans le cas d'une perturbation relevant de la responsabilité du fabricant.

Si votre appareil devait présenter un défaut ou un dysfonctionnement pendant la durée de la garantie, veuillez vous adresser à votre distributeur ou votre installateur.

Le recours en garantie est exclu dans les cas suivants :

- Utilisation de l'appareil non conforme à l'usage prévu par le fabricant
- Installation incorrecte et non conforme aux normes
- Manipulation inappropriée
- Utilisation de l'appareil avec des dispositifs de protection défectueux
- Modifications arbitraires et tentatives de réparation non autorisées des appareils
- Influence extérieure de corps étrangers et cas de force majeure (foudre, surtension, intempérie, incendie)
- Ventilation insuffisante des appareils
- Non-respect des consignes de sécurité respectives (VDE, etc.)
- Dommages en cours de transport

Le traitement des demandes en garantie a nécessairement lieu dans les locaux de KACO GERÄTETECHNIK GmbH. Le transport en retour doit, dans la mesure du possible, faire usage de l'emballage d'origine ou d'un emballage de la même qualité. Ces prestations ne sont pas prises en charge par KACO GERÄTETECHNIK GmbH.

Les prestations en garantie ne sont fournies par KACO que dans la mesure où l'appareil faisant l'objet d'une réclamation est accompagné en retour d'une copie de la facture, que le distributeur a établie au client. La plaquette sur l'appareil doit être parfaitement lisible. Dans le cas contraire, KACO se réserve le droit de refuser la garantie invoquée.

Tout autre revendication au titre des dommages, y compris celles allant au-delà directement ou indirectement, notamment les prétentions en dommages et intérêts à la suite de violations du contrat sont exclues pour autant que l'exercice de ladite garantie n'est pas, dans ce cas précis, péremptoirement prescrit par la loi.

Conditions relatives à la garantie, au service, aux réparations et aux remplacements

pour les onduleurs de la série Powador xi



- **Garantie du fabricant**

La société KACO GERÄTECHNIK GmbH, (ci-après nommée « KACO »), fournit en tant que fabricant une garantie de 7 ans à partir de la date d'installation sur les onduleurs de la série Powador xi, un maximum de 90 mois cependant à partir de la livraison par KACO. Durant cette période, KACO garantit le bon fonctionnement de l'onduleur.

La garantie du fabricant est valable en plus des revendications légales de garantie en vigueur de l'acheteur par rapport au distributeur.

Ces conditions de garantie sont expressément valables pour tous les onduleurs Powador de la série xi, dans la mesure où aucune dérogation séparée n'a été conclue par écrit entre KACO et le client.

- **Prolongement de la garantie**

La durée de garantie peut, en option, être prolongée à 11 ans à partir de la date de l'installation contre un supplément, à un maximum de 138 mois cependant à partir de la date de livraison par KACO. Le prolongement de la garantie peut être commandé au maximum 6 mois après l'installation, au plus cependant jusqu'à 12 mois après la livraison par KACO en indiquant le numéro de la série. Un prolongement de la garantie n'est plus possible après l'expiration des délais susmentionnés. Lors de l'achat d'un prolongement de garantie, le client reçoit après la livraison de l'appareil un certificat de garantie délivré par KACO pour chaque onduleur et pour la durée de prolongement de la garantie.

Conditions relatives à la garantie, au service, aux réparations et aux remplacements

pour les onduleurs de la série Powador xi



- **Déroulement dans le cas d'un service**

Dans le cas où votre appareil présente durant la période de garantie un défaut ou un dysfonctionnement, veuillez alors vous adresser à votre distributeur ou à votre installateur. Pour l'enregistrement et le traitement de la réclamation KACO requiert les informations et les documents suivants relatifs à l'onduleur endommagé :

- Le type de l'appareil (par ex. Powador 5000xi) et le numéro de série (par ex. 5.0X77777)
- Une copie de la facture et le certificat de garantie de l'onduleur
- Une copie du protocole et de la date de mise en service
- Le message d'erreurs affiché sur l'écran (si disponible) et autres indications concernant la défaillance / l'erreur
- Des indications détaillées dans la mesure du possible sur l'ensemble de l'installation (modules, connexions, etc.)
- Les documents des anciennes procédures de réclamation/remplacement (le cas échéant).

Après l'acceptation de la réclamation KACO décide librement quand et où la réparation ou la retouche sera effectuée voire si l'appareil défectueux sera remplacé par un autre. Aucun droit n'existe pour une réparation sur place et pour un dédommagement en cas de perte de rendement.

Si un appareil est remplacé KACO envoie immédiatement un appareil de rechange qui est normalement reçu par le client dans un délai de deux jours ouvrables. Les renvois nécessaires d'appareils sont à effectuer dans les emballages originaux ou équivalents dans la mesure du possible.

Les appareils de rechange envoyés par KACO sont tout au plus aussi vieux que l'appareil réclamé et techniquement et optiquement dans un état impeccable, entièrement révisés. Grâce à la procédure de remplacement, l'appareil de rechange devient la propriété du client et l'appareil défectueux celle de KACO. La durée de garantie qui reste s'applique désormais à l'appareil de rechange.

La durée de garantie s'élève, dans le cas d'une retouche ou d'une réparation voire du remplacement d'un appareil, toujours à 1 an minimum, c'est-à-dire si le cas de garantie a lieu quand le délai de garantie qui reste est inférieur à un an, le client obtient une garantie d'un an sur l'appareil remplacé ou réparé à partir de la date où le service a été presté.

Dans le cas où, suite à une procédure de remplacement, l'appareil défectueux n'a pas été rendu à KACO dans un délai de quatre semaines après l'expédition de l'appareil de rechange, nous facturons le prix de transfert en vigueur à ce moment là pour l'appareil livré. Si la réception de l'appareil défectueux par KACO a lieu dans un délai de quatre semaines après la facturation, un remboursement est effectué ou un avoir est établi.

Conditions relatives à la garantie, au service, aux réparations et aux remplacements

pour les onduleurs de la série Powador xi



La réparation des défaillances des onduleurs Powador 25000xi / 30000xi / 33000xi s'effectue dans un délai de 5 jours ouvrables à partir du jour suivant celui où la réclamation a été reçue par KACO. Pour les réclamations qui n'ont aucune répercussion voire peu de conséquences sur le rendement de l'installation PV, la réparation peut également être effectuée ultérieurement aux 5 jours ouvrables.

Pour une réclamation justifiée d'un onduleur dans un délai de deux ans à partir de la date de l'installation, KACO rembourse à l'installateur un forfait pour le remplacement de 100,00 € net, et pour chaque appareil supplémentaire qui a été remplacé en même temps dans la même installation, un forfait de 50,00 € net. Le remboursement des forfaits de remplacement s'effectue sur facture délivrée par l'installateur et uniquement après la détermination de la cause de la défaillance. Un remboursement est effectué uniquement lorsque la réclamation est justifiée et les données requises tels que les numéros des nouveaux et des anciens appareils ainsi que la date de remplacement sont correctement indiqués.

- **Exclusion de garantie :**

Des prestations de garantie peuvent uniquement être fournies par KACO lorsqu'une copie de la facture délivrée par le distributeur ou l'installateur au client final pour l'appareil défectueux peut être présentée et que la plaque signalétique est entièrement lisible. En cas de non observation KACO se réserve le droit de refuser des services de garantie.

Des services de garantie sont en principe exclus lorsque

- l'appareil n'a pas été utilisé conformément aux dispositions,
- l'installation ou la commande n'est pas appropriée et conforme aux normes,
- l'appareil a été exploité en présence d'un dispositif de protection défectueux,
- des modifications ou des tentatives de réparation ont été effectuées sur l'appareil,
- des pièces tierces ou la force majeure ont eu des répercussions (par ex. foudre, surtension, orage, incendie, etc.),
- l'appareil n'est pas suffisamment aéré,
- les consignes de sécurité correspondantes ne sont pas respectées (VDE entre autres)
- il s'agit d'endommagements dus au transport et à l'installation,
- les causes sont dues à une mauvaise planification voire installation de l'ensemble de l'installation,
- des « importations sur le marché gris » sont effectuées dans des pays pour lesquels l'appareil n'est pas destiné ou autorisé.

Conditions relatives à la garantie, au service, aux réparations et aux remplacements

pour les onduleurs de la série Powador xi



- **Prestations après l'expiration de la garantie :**

Après l'expiration de la durée de garantie de KACO, les coûts de réparation pour un onduleur Powador (sauf les Powadors 25000xi/30000xi/33000xi) s'élèvent à maximum 400,00 € net. Le travail réel est calculé, cependant les 400,00 € net indiqués ci-dessus par onduleur ne doivent pas être dépassés. L'onduleur est à envoyer dans un emballage approprié. Après la réparation, l'appareil est immédiatement renvoyé au client.

Des dégâts susmentionnés sous exclusion de garantie sont exclus de cette réglementation.

Si un client requiert un onduleur de rechange (sauf Powadors 25000xi/30000xi/33000xi) pendant la réparation et après l'expiration de la garantie KACO peut lui en fournir un en location contre un supplément. Les frais de location s'élèvent à un forfait de 100,00 € net et comprennent les coûts de l'appareil, la vérification technique de l'appareil suite à son utilisation ainsi que l'assurance pour le transport. Les frais de transport sont calculés ultérieurement en fonction des dépenses. Si l'appareil est retourné endommagé, les coûts de réparation sont facturés séparément.

Pour les appareils Powador 25000xi/30000xi/33000xi les coûts de réparation après expiration de la garantie sont calculés selon les dépenses et le travail réels. Si une réparation est à effectuer sur place chez le client, celui-ci se déclare prêt sur demande d'un technicien de KACO d'assumer les coûts suivant les tarifs actuels de KACO. Dans le cas où l'appareil est réparé dans l'usine KACO, le client reçoit un devis avant le commencement des réparations. Après acceptation des coûts et réception d'une commande de réparation envoyée par le client, la réparation de l'onduleur défectueux est entamée immédiatement.

Les tarifs en vigueur au moment de la réparation s'appliquent pour des réparations après expiration de la durée de garantie et pour des réparations payantes. Ceux-ci s'élèvent actuellement à (version : juin 2008) :

- heure de réparation technicien dans l'usine KACO (décompte par quart d'heure) : 65,00 €
- heure d'intervention/trajet technicien lors d'une prestation de service (décompte par quart d'heure) : 75,00 €
- heure d'intervention/trajet assistant lors d'une prestation de service (décompte par quart d'heure) : 45,00 €
- coûts véhicule voiture/transporteur (décompte par kilomètre parcouru) : 0,55 €
- coûts véhicule camion (décompte par kilomètre parcouru) : 1,10 €
- Equipement/pièces de rechange : en fonction de l'équipement/pièces de rechange utilisées
- Frais et coûts des nuitées : en fonction du nombre de nuits etc.

Les prix sont nets et s'entendent hors la taxe légale en vigueur sur le chiffre d'affaires.

Conditions relatives à la garantie, au service, aux réparations et aux remplacements

pour les onduleurs de la série Powador xi



- **Vue d'ensemble : Qui assume les frais en cas de prestation de service**

Type de coûts	Assume les coûts pendant		
	Garantie légale*	Durée de garantie KACO	Après expiration de la garantie
Forfait remplacement installateur	KACO	Client	Client
Expédition appareil de rechange/remplacement au client	KACO	Client	Client
Expédition appareil défectueux à KACO	KACO	Client	Client
Frais d'emballage de l'appareil défectueux	KACO	Client	Client
Réparations chez KACO (heures de travail)	KACO	KACO	Client en fonction du travail effectué voire max. 400 € pour le Powador série xi jusqu'à 8 KW
Pièces de rechange et équipement	KACO	KACO	
Réparation sur place	KACO	KACO	
Frais de voyage et de trajet	KACO	Client	Client
Recherche des pannes/détermination des causes	KACO	KACO	Client
Travail administratif Procédure de service	KACO	KACO	Client
Appareil de location forfait (en option)			Client 100 €

* On se base ici sur la garantie légale par rapport à l'exploitation de l'installation/client final et son partenaire de contrat avec un délai de garantie de 2 ans.

Conditions relatives à la garantie, au service, aux réparations et aux remplacements

pour les onduleurs de la série Powador xi



- **Contrats de maintenance**

KACO propose pour les onduleurs Powador des séries 25000xi/30000xi/33000xi des contrats de maintenance sur demande avec des niveaux de prestation différents. Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions sur les contrats de maintenance possibles, veuillez vous adresser directement à KACO.

- **Service en ligne Powador**

Notre service en ligne vous propose une aide compétente dans tous les domaines et les questions relatives au système photovoltaïque de la société KACO GERÄTECHNIK GmbH. Vous pouvez nous joindre aux numéros suivants du Lundi au Vendredi de 08:00 à 17:00 h. Le service de réclamation et des travaux est également disponible le Samedi de 8:00 à 14:00 h.

Appel d'urgence travaux +49 / (0)7132 / 3818 - 630

Conseil technique onduleur et disposition de l'installation +49 / (0)7132 / 3818 - 670

Conseil technique enregistrement de données et accessoires +49 / (0)7132 / 3818 - 690

Réclamation onduleur +49 / (0)7132 / 3818 - 660

Réclamation enregistrement de données et accessoires +49 / (0)7132 / 3818 - 680